



En route pour la ruine?

Par **utah key**, le **29/01/2024** à **14:12**

bonjour,

rien de bien nouveau dans les quelques lignes qui suivront - j'imagine que mes interrogations ont reçu moult réponses à divers endroits de ce forum. N'hésitez pas à me le signifier, voire à me guider vers des discussions qui pourraient m'éclairer. Je vous en remercie, d'avance - mon objectif n'est pas de casser vos pieds de protagonistes électroniques. Plutôt de calmer certaines de mes angoisses.

Mariage en 2014 (séparation de biens), deux enfants depuis, une lente mais sûre dégradation des relations de couple depuis 2015 (adultères pour madame, plongée dans la bouteille pour monsieur - c'est moi). Procédure de divorce initiée en juin dernier par ma future ex-épouse, et tombée des nues de mon côté: pas du tout amiable (sauf pour la garde des enfants, en alternance). Je suis censé me présenter (avec mon avocat) à une audience suite à assignation. Dans cette dernière on trouve de tout: du logique (demande de suivis psy et sanguin pour moi, ok), de l'énorme (je dois quitter le domicile, et elle, en profiter pleinement - tout en continuant à payer ma part de remboursement immobilier et en supportant large part de ses dépenses), et du délirant (prestation compensatoire de 60000 euros euros environ, car elle aurait sacrifié sa carrière au profit de la mienne et de l'éducation des enfants).

Réciproquement, elle juge ma proposition d'aide mensuelle de 500 euros (il existe un différentiel salarial de 2000 euros entre nous) pas du tout à la hauteur de ses ambitions.

Armé d'un peu de courage et de beaucoup de chance, je tente de surnager dans cette mélasse (avec l'aide de mon avocat, m'enfin pas trop présent malgré ses émoluments). Le logement est en vente, j'ai réussi à lui faire accepter (avec beaucoup de mal) une suspension de 6 mois du remboursement du prêt immobilier (auquel on avait droit, par contrat), et en ai profité pour dénicher une location à proximité de l'école des enfants. Si l'appartement se vend rapidement, on pourra dire que je m'en serait bien tiré de ce côté-ci.

Par contre, je suis dans le flou le plus complet quant à sa demande de prestation compensatoire. Elle n'a absolument pas sacrifié sa carrière et ses projets (nos salaires respectifs sont liés à nos niveaux d'étude, elle n'a aucunement arrêté de travailler pour garder les petits, je ne l'ai absolument pas empêchée de développer une activité d'auto-entrepreneuriat comme elle le prétend: il en existe des traces sur internet, dans le registre du commerce, et sur nos avis d'imposition). Pourtant.. je ne suis pas du tout tranquille sur le sujet. Peur d'une décision du jaf, qui enverrait des milliers d'euros, depuis mon portefeuille vers le sien. Alors.. bah, comment ça se passe, tout ça, dans la vraie vie des tribunaux? J'ai bien conscience de la naïveté de mon questionnement. Mais je suis perdu (on ne divorce pas tous les jours).

Merci d'avance de votre lecture, et de vos éventuels retours.

PS: pour l'anecdote, madame a donc retrouvé le grand amour en octobre, présenté à mes

enfants et à sa mère à la Toussaint, et à toute la famille à Noël. Là où le bât blesse, c'est qu'un de mes fils, ne veut pas entendre parler du type. Et que mon ex-compagne ne veut pas entendre parler des doutes de mon fils. La suite est digne de Zola (hélas).

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024 à 14:40**

Bienvenue

Nous sommes mal placés ici, pour préjuger.

Votre avocat, lui, connaît votre dossier et s'il est spécialisé en droit de la famille, il doit vous guider dans le comportement à avoir face au juge et surtout ce que vous pouvez mettre en avant ou ne pas dire.

Chaque situation est unique et que les options disponibles peuvent varier en fonction des circonstances spécifiques de votre cas...

Vous pouvez essayer de négocier avec la partie bénéficiaire de la prestation compensatoire pour trouver un accord amiable. Il est possible de discuter d'un échancier de paiement ou d'une réduction de la somme due. Cependant, cela dépendra de la volonté de l'autre partie. Si votre situation financière ne permet pas de faire face, vous pouvez envisager de déposer une demande de révision de la prestation compensatoire. Il est important de prouver que vous n'avez pas les moyens de payer la somme demandée.

Retenez enfin qu'un juge a pour but de parvenir à une décision équitable qui tienne compte de la durée du mariage, du patrimoine, des besoins de l'époux bénéficiaire et des capacités financières de l'époux débiteur.

Par **utah key**, le **29/01/2024 à 19:20**

Merci pour votre retour. J'imagine qu'effectivement, fonction du cas le résultat sera différent. J'essayais seulement de me rassurer quant à cette fumeuse prestation - c'est raté :)

Mon avocat est confiant. C'est déjà ça.